

Ce document reprend la terminologie des règlements et directives pour les prix des anciennes Facultés de médecine et des sciences ; des dispositions transitoires seront appliquées dans l'attente de nouveaux règlements.

LISTE DES PRIX 2019

Le Rectorat ne nous faisant parvenir la liste des prix annuels qu'à la fin du mois d'avril approximativement, la Commission des Prix se réserve la possibilité d'attribuer un autre prix que celui proposé.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE VAUDOISE (Délai pas encore connu)

Récompense chaque année l'auteur d'une thèse remarquable par la richesse de la pensée, l'originalité ou la profondeur de la réflexion, présentée à l'Université de Lausanne. Ce prix est décerné pour une thèse soutenue au cours du dernier semestre d'hiver écoulé ou du semestre d'été qui précède celui-ci.

Montant : fixé par le Comité SAV, en fonction du mérite du travail présenté.

Le Prix est décerné par le Rectorat sur proposition d'un jury constitué à cet effet et qui siège avant la fin du semestre d'été.

PRIX DE LA VILLE DE LAUSANNE (Délai pas encore connu)

Récompense l'auteur·e ou les auteur·e·s (étudiant·e·s, assistant·e·s) d'une recherche apportant une contribution de haut niveau et novatrice dans le domaine des sciences humaines, des sciences exactes, des sciences techniques ou de l'architecture.

Montant : CHF 6'000.-

Les candidat·e·s s'inscrivent dans les délais fixés, à l'UNIL auprès du Rectorat, à l'EPFL auprès du Secrétaire général. Le lauréat est choisi sur la base du rapport et des recommandations des Commissions de recherche, la proposition d'attribution du Prix est présentée pour décision à la Municipalité de Lausanne respectivement par le Rectorat de l'UNIL et par le Président de l'EPFL.

Le jury est composé de deux professeur·e·s de l'Université désignés par le Rectorat et d'un à deux membres désignés par l'Association suisse pour les Nations Unies.

PRIX FONDATION MEDECINE SOCIALE ET PREVENTIVE

La Fondation institue un prix qui récompense l'auteur-e d'un travail original de recherche scientifique dans l'un des principaux domaines d'activités de l'IUMSP de Lausanne, i.e. épidémiologie et prévention des maladies chroniques, évaluation des services de santé.

La Fondation procède à un appel public au cours du premier trimestre de l'année académique pour l'année académique suivante.

La candidature fait l'objet d'un dossier détaillé qui est transmis à la Commission des Prix. Dans l'appréciation des travaux présentés, la Commission des prix tiendra compte, en plus de la valeur et de la portée des travaux, de l'investissement personnel dont l'auteur-e aura fait preuve dans les différentes phases de réalisation du travail.

Montant : CHF 3'000.-

PRIX D'EXCELLENCE DU/DE LA JEUNE CHERCHEUR.CHERCHEUSE DE LA FACULTE

Ce prix annuel est destiné à récompenser un-e jeune chercheur/chercheuse, en principe en-dessous de 40 ans, qui s'est distingué-e par son engagement pour la recherche scientifique en médecine fondamentale ou clinique et a dirigé et publié des travaux reconnus au niveau international. Les candidat-e-s.es doivent être titulaires d'un doctorat en médecine ou d'une autre branche de la recherche biomédicale.

Montant : CHF 5'000.-

Décernés sur la base du rapport de la Commission des Prix.

PRIX DE FACULTE ET D'ÉCOLE

a) Les prix attribués par l'École de biologie et l'École de médecine concernent des travaux de master (2^{ème} cycle). Un des prix attribués par une école peut être décerné à un-e étudiant-e particulièrement méritant-e.

b) Les prix décernés par la Commission des Prix pour les étudiant-e s de l'École doctorale sont attribués aux meilleures publications issues de thèses de doctorat (MD, PhD ou MD-PhD).

a) L'attribution des prix par l'École de biologie et l'École de médecine concerne une période jusqu'à 12 mois au plus tard après l'acceptation du travail de master.

Le travail réalisé par le/la candidat-e devrait faire l'objet d'une recommandation par le/la Directeur/trice du travail de master. Il tiendra compte de :

- l'apport personnel du/de la candidat-e,
- la réalisation pratique de l'étude,
- la méthodologie développée,
- la qualité du travail et la rédaction.

b) L'attribution des prix de 3^{ème} cycle concerne une période jusqu'à 24 mois au plus tard après l'acceptation du travail de la thèse de doctorat.

Il est nécessaire que les publications originales issues de la thèse et soumises pour un prix de faculté aient été acceptées pour publication dans une revue expertisée. Le candidat devra figurer comme premier auteur (ou équivalent).

Le travail réalisé par le/la candidat-e devrait faire l'objet d'une recommandation par le/la Directeur/trice de thèse. Il tiendra compte de :

- l'apport personnel du/de la candidat-e,
- la recherche de la littérature,
- la réalisation pratique de l'étude,
- la méthodologie personnellement développée,
- l'évaluation et la discussion des résultats,
- la rédaction du manuscrit et de la publication.

Montant : CHF 600.- (travail de master) ou CHF 1'000.- (travail de doctorat) selon le règlement

Décernés sur la base du rapport de la Commission des Prix.

PRIX DOCTEUR SUZANNE PICOT-ROUX

Est attribué à un·e seul·e bénéficiaire, suisse ou étranger, ayant obtenu le diplôme fédéral de médecin ou le doctorat en médecine de l'Université de Lausanne, pour lui permettre d'effectuer un séjour ou un voyage d'études dans une université ou une clinique universitaire suisse ou étrangère.

Montant : CHF 7'000.-

Décerné sur la base du rapport de la Commission des Prix

PRIX DOCTEUR CESAR ROUX

Doit permettre au bénéficiaire, suisse ou étranger, détenteur d'un diplôme fédéral de médecin ou du doctorat en médecine de l'Université de Lausanne, d'effectuer un séjour ou un voyage d'études dans une université ou une clinique universitaire suisse ou étrangère. Sont prises en compte non seulement les aptitudes manifestées par le/la candidat-e pendant ses études, mais encore ses circonstances de famille et de fortune, et spécialement ses qualités personnelles d'énergie, de travail et de persévérance.

Montant : habituellement CHF 5'000.- par bénéficiaire

Décerné sur la base du rapport de la Commission des Prix.

PRIX DU PROFESSEUR DOCTEUR COMBE

Récompense des travaux originaux se rapportant directement au domaine de la Pédiatrie et ayant été exécutés au sein du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV).

Ce prix est destiné aux étudiant·e·s immatriculés à la Faculté de biologie et de médecine de Lausanne, ainsi qu'aux ancien·ne·s étudiant·e·s dans les cinq années qui suivent l'obtention, dans l'une des Universités suisses, du diplôme fédéral de médecin ou du grade de docteur en médecine.

Montant : CHF 3'000.-

Décerné sur la base du rapport de la Commission des Prix

Faculté de biologie et de médecine

|||||

PRIX SAMUEL CRUCHAUD

Destiné à récompenser un·e médecin interniste qui s'est signalé·e d'une part par ses hautes compétences professionnelles, d'autre part et surtout par son dévouement, sa disponibilité envers ses patients et ses qualités d'âme.

Le prix sera décerné à un·e lauréat·e choisi aussi bien parmi les jeunes médecins attachés à la médecine hospitalière que parmi des praticiens d'expérience chargés d'un enseignement universitaire et formés à Lausanne.

Montant : CHF 3'500.-

Décerné sur la base du rapport de la Commission des Prix

PRIX MARIE-DANIELLE SUBILIA

Récompense une étudiante ou un étudiant de quatrième, cinquième ou éventuellement de sixième année qui, au cours des années d'études déjà, fait preuve de courage, d'intelligence, de rayonnement et de sensibilité à la dimension humaine de la médecine.

Montant : CHF 1'500.-

Décerné sur la base du rapport de la Commission des Prix et sous réserve de l'approbation de la famille de Marie-Danielle Subilia.

PRIX DU PROFESSEUR HENRI-A. GUENIN

Prix destiné à récompenser un·e étudiant·e qui s'est distingué par son travail de diplôme ou un candidat·e au doctorat dans une excellente thèse en biologie animale.

Montant : CHF 1'000.-

Décernés sur la base du rapport de la Commission des prix.

PRIX HENRI-ED. DE CERENVILLE

Le prix récompense un travail original d'anatomie, de physiologie (normales ou pathologiques) ou de pathologie, de préférence se rapportant au système nerveux.

La récompense est destinée aux étudiantes et étudiants de la FBM, aux anciennes étudiantes et anciens étudiants de la FBM pendant les cinq années qui suivent leur ex-matriculation ou l'obtention de leur diplôme de médecin, aux assistantes et assistants réguliers pendant leur fonction dans un Département, Service ou Institut universitaire ou dans un Hôpital périphérique reconnu pour la formation FMH.

Montant : CHF 4'000.-

Décerné sur la base du rapport de la Commission des Prix.

PRIX ESEB (Biologie évolutive)

Récompense un·e doctorant·e ou post-doctorant·e de la FBM qui se serait particulièrement illustré par une recherche dans le domaine de la biologie évolutive effectuée dans le cadre de leur séjour à l'UNIL.

Montant : CHF 3'000.-

Décernés sur la base du Comité ESEB.

PRIX DU DOCTEUR OLIVIER GRIN

Récompense un·e médecin-assistant·e en formation postgraduée d'anesthésie, de médecine interne ou de chirurgie, en exercice dans le domaine des urgences médico-chirurgicales, qui aura fait preuve dans le cadre de son activité au service des urgences hospitalières ou extra-hospitalières, de courage, de rayonnement, d'intelligence et d'aptitudes particulières. Ce prix est en priorité destiné au financement de cours de médecine d'urgence et/ou de catastrophe tels que ATLS, ACLS, PALS, cours de médecine d'urgence extra-hospitalière SSMUS de Chexbres ou modules CEFOCA, voire à récompenser un travail scientifique de valeur dans le domaine des urgences.

Montant : CHF 2'000.-

Décerné sur la base du rapport de la Commission des Prix et sous réserve de l'approbation de la famille Grin.

PRIX DE LA FONDATION POUR LA RECHERCHE EN SOINS (FORESO)

Un prix destiné à récompenser un·e étudiant·e ayant gradué au programme 2^{ème} cycle universitaire (Master) ou 3^{ème} cycle (doctorat) en sciences infirmières durant l'année académique précédant le concours, présentant un excellent dossier académique ainsi qu'une bonne expérience en recherche et dont le mémoire (travail de master) ou doctorat procure des possibilités d'applications cliniques jugées importantes pour les soins infirmiers.

Montant : CHF 2'000.- (un prix pour chaque niveau : master ou doctorat)

Prix étudiant de 2^{ème} cycle

Récompense un·e étudiant·e ayant gradué au 2^{ème} cycle présentant un excellent dossier académique ainsi qu'une bonne expérience en recherche et dont le mémoire procure des possibilités d'applications cliniques jugées importantes pour les soins infirmiers.

Montant : frs 2'000.-

Prix étudiant de 3^{ème} cycle

Un prix destiné à récompenser un·e étudiant·e de 3^{ème} cycle ayant soutenu une thèse de doctorat en sciences infirmières qui se distingue pour son originalité et son excellence en recherche. La thèse contribue au développement des soins et de la discipline.

Montant : CHF 2'000.-

Décernés sur la base du rapport de la Commission des prix et sous réserve de l'approbation du Comité FORESO.

PRIX DU DOCTEUR JEAN-PAUL STUDER

Est attribué à un médecin établi en Suisse ou un étudiant en médecine immatriculé à l'UNIL dont l'engagement, l'action ou l'ouvrage fait grandir l'humanité de la médecine de famille.

Montant : CHF 2'000.-

Décerné sur la base du rapport de la Commission des prix et sous réserve de l'approbation du Comité.

PRIX DOCTEUR JEAN-PIERRE MUSTAKI

Récompense une étudiante, un étudiant en médecine ou jeune médecin assistant·e, immatriculé·e à l'Université de Lausanne ou médecin établi·e en Suisse. Il doit faire preuve de qualités d'empathie, d'humanité et de générosité dans la relation, à travers son attitude envers les patients ou ses travaux scientifiques ou par toute démarche personnelle allant dans ce sens.

Montant : CHF 2'000.-

Décerné sur la base du rapport de la Commission des Prix.

Revu en novembre 2018 SW

